



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-cinq, le mercredi 8 octobre à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY président, suite à la convocation adressée le jeudi 2 octobre 2025 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50

ÉTAIENT PRESENTS : 38

AYANT PRIS PART A LA DECISION : 42

Étaient présents : Gérard LEGUAY, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Guillaume DUJARDIN, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Sylvie HARIVEL, Jean- Yves BRECIN, Hélène PAYET, Joël LEVERT, Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Véronique BOUÉ, Patrick SAINT-LO, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET , Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PÉTRÉ, David PICCAND, Yves PIET, Alain QUEHE, Jean BRIARD, Yvonne LE GAC, Christian VENGEONS, Jérémie DESGUEE, Josiane LECUYER, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Bruno DELAMARRE, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

Étaient absents excusés ayant donné un pouvoir : Sandra LEMARCHAND a donné pouvoir à Guillaume DUJARDIN, Annick SOLIER a donné pouvoir à Bertrand GOSSET, Christine SALMON a donné à Nicolas BARAY, Jacky GODARD a donné pouvoir à Gérard LEGUAY.

Était absente excusée : Edith LANGLOIS.

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Paul THOMAS, Johanna RENET, Didier VERGY, François REPEL, Michel LE MAZIER, Sandrine BRASIL.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Monsieur Bertrand GOSSET a été élu à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20251008-11 : VCR_GRILLE TARIFAIRE VENTE DE KITS ANTI-TEMPETE

Pré-Bocage Intercom (PBI) est engagée depuis plusieurs années dans la mise en œuvre de solutions auprès des habitants pour trier et recycler leurs emballages et papiers.

Depuis le 1er octobre 2020, l'extension des consignes de tri à tous les emballages en plastique est généralisée sur le territoire de PBI. Au titre de l'année 2023, ce sont plus de 1 660 tonnes issues de la collecte sélective, soit près de 66 kg/habitant, qui ont été pris en charge par le service public de gestion des déchets en vue d'un recyclage.

CITEO, éco-organisme agréé par l'État pour les filières des emballages ménagers et des papiers graphiques, contribue financièrement à l'amélioration des performances de recyclage.

Actuellement la communauté de commune est en cours de déploiement des bacs jaunes afin de remplacer les sacs jaunes au sein des communes de l'intercommunalité.

Dans le cadre de ce déploiement, il a été proposé aux habitants qui le souhaite de concevoir des kits anti-tempête par eux-mêmes.

Pour donner suite à diverses remontées, la commission propose aux membres du conseil communautaire de la communauté de communes la vente de kits anti-tempête aux habitants et aux professionnels ne souhaitant pas le fabriquer.

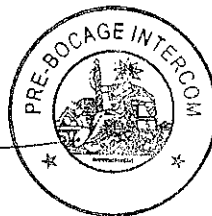
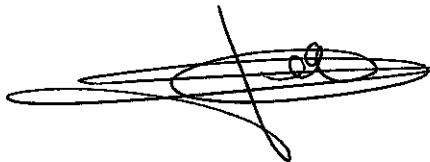
Il est proposé d'acquérir des kits anti-tempête au fil de l'eau au regard des demandes. Ces kits seront mis à la disposition des professionnels et des particuliers au tarif de 10 euros pour ceux qui en feront la demande.

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'AUTORISER** l'achat et la vente de kits anti-tempête
- **D'APPLIQUER** un tarif de 10 euros
- **DE MODIFIER** la grille tarifaire et le règlement de service en conséquence
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document y afférent.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire de séance,
Bertrand GOSSET



Le Président,
Gérard LEGUAY

